

Objectif de gestion du fonds

Constituer, au minimum à hauteur de 50% et jusqu'à 100% de son actif, un portefeuille de sociétés ayant pour objet principal l'acquisition et la cession de containers, et leur location principalement par le biais de contrats de location et sous-location long terme consentis à des compagnies maritimes.

Principaux risques supportés par le fonds

Risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque lié à la sous-performance du Fonds, risque lié à la difficulté de valoriser certains actifs, risque lié à l'investissement dans le secteur des biens physiques, risque de liquidité, risque de contrepartie, risque de change (l'ensemble des risques est disponible dans le Règlement)

Caractéristiques du fonds

Forme juridique : FCPR

Société de gestion : Extendam

Commercialisateur : Union Financière de France Banque

Durée de vie : 10 ans

soit jusqu'au 17/01/2023 au plus tard

Code ISIN : FR0011361906

Date de création : 18/01/2013

Fréquence de valorisation : Semestrielle
(juin et décembre de chaque année)

Frais de gestion max du fonds : 3,20 % TTC

Fiscalité : Exonération d'imposition sur les plus-values à l'échéance (hors prélèvements sociaux)

Echelle de risque *



RISQUE FAIBLE

RISQUE FORT

Gestionnaire financier du fonds



Valeur liquidative au 30/06/17	10,30 €
Variation / VL précédente (1)	-8,5 %
Valeur d'origine	10,00 €
Variation depuis origine (1)	3,0 %
Encours du fonds	6,9 M€

(1) y compris remboursements

Commentaire du gérant

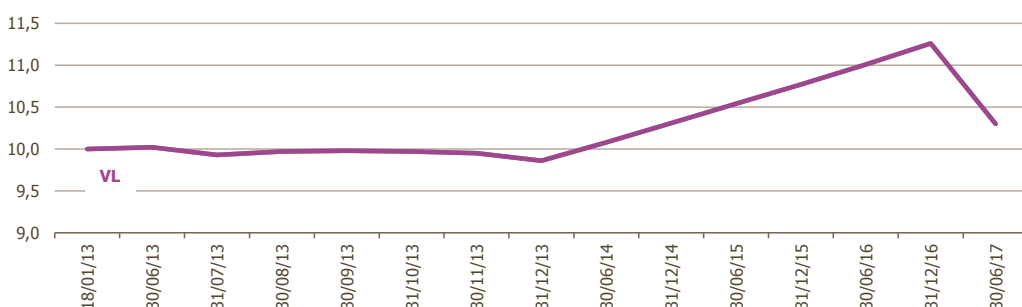
BILAN DU 1ER SEMESTRE 2017

- Le rendement brut annuel du capital investi pour les PME est de 4,94 % en moyenne au cours du semestre.
- Suite à la faillite du transporteur maritime Hanjin au 2ème semestre 2016, 250 000 USD ont été provisionnés en créances douteuses. A fin juin 2017, 376 des 416 conteneurs loués à Hanjin ont été récupérés auprès de la société.
- Un rééchelonnement des loyers a été mis en place avec le transporteur Zim. Le remboursement commencera en novembre 2017.
- Les échéances d'emprunt sont réglées avec un léger retard par rapport aux prévisions pour certaines PME.

Valorisations et remboursements

(source société de gestion)

Valeur liquidative depuis l'origine (hors réduction d'impôts)



Remboursements partiels effectués

Date Montants

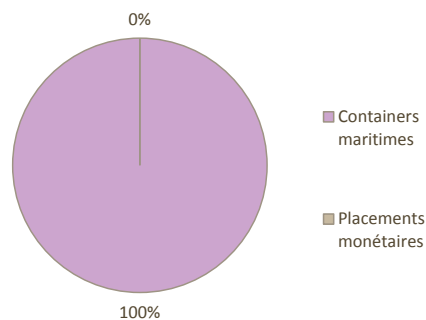
Aucun remboursement partiel effectué à ce jour

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps

Allocation des actifs du fonds

(source gestionnaire financier)

Répartition par type d'investissement



Principales lignes 100,0%

LAUDES MARITIME	10,0%
KESTELOOT CONTAINER	10,0%
PHB DEVELOPPEMENT	10,0%
DSF BUSINESS	10,0%
FK INVESTISSEMENTS	10,0%
PB INVESTISSEMENTS	10,0%
GDS CONTAINER	10,0%
KF INTERNATIONAL BOXES	10,0%
CONTAINER DEVELOPPEMENT	10,0%
CHF MARITIME	10,0%

Nombre de sociétés dans le portefeuille

10

* Cet indicateur de risque et de rendement reflète l'interaction des différents facteurs de risque auxquels est soumis le Fonds (perte en capital, sous-performance, secteur du container, investissement dans des titres non cotés, etc.), et dont la liste détaillée figure dans le Règlement du Fonds. Le Fonds est classé dans la catégorie élevée du fait de son investissement en titres non cotés. L'OPC ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à cet organisme de placement collectif (OPC) peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à l'OPC l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondées ou exactes au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Toute souscription ne peut être effectuée qu'après lecture du dernier prospectus visé par l'AMF, qui détaille, notamment, les principaux risques de cet OPC, la durée de placement recommandée et les frais appliqués. Le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), ainsi que les derniers documents périodiques disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de l'Union Financière de France Banque ou sur le site www.uff.net. Il est précisé que la consultation de ce document ne vous dispense pas de consulter vos propres conseils afin de vous permettre de vous forger une opinion sur l'adéquation du produit à vos objectifs d'investissement et à votre situation. L'UFF décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans l'accord l'express de l'UFF. Union Financière de France Banque, 32, avenue d'Iéna 75116 Paris - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Paris - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.